

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 542

présenté par

M. Goua, Mme Fioraso, M. Brottes, M. Gaubert, Mme Erhel, Mme Massat, Mme Marcel,
M. Boisserie, Mme Langlade, M. Dumas, Mme Coutelle, M. Grellier, Mme Got,
M. Le Bouillonnec, M. Plisson, M. Tourtelier, Mme Lebranchu, M. Cahuzac, M. Chanteguet,
M. Jean-Claude Leroy, M. Eckert, M. Dussopt, M. Jean-Michel Clément,
M. Goldberg, Mme Le Loch
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 2 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer une nouvelle extension de l'insaisissabilité des biens des entrepreneurs qui, ainsi pourraient organiser leur insolvabilité au regard de leurs créanciers. Désormais, la résidence secondaire serait ainsi protégée.

Une telle protection ne peut qu'avoir des conséquences néfastes sur la capacité des banques à accorder des crédits aux entrepreneurs individuels, ceux-ci n'étant plus convenablement garantis.